

Législature 2021-2026

N° 65

Message du Conseil communal au Conseil général du 27 mars 2024

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 HT pour la mise à jour du système informatique de supervision de l'usine et du réseau d'eau potable

1. Introduction

Le système informatique de supervision actuel qui gère l'automatisation de la station de traitement d'eau potable d'Estavayer-le-Lac, ainsi que plus de 20 ouvrages de la Commune et du GRAC (Groupement régional adduction d'eau de la Crête Châtillon), est obsolète. Les normes TIC (technologie d'information et de la communication) en vigueur doivent être appliquées afin de garantir la sécurité informatique du système. C'est pourquoi une importante modification de l'architecture réseau et un nouveau pare-feu doivent être installés. Un nouveau serveur ainsi que le déploiement de la nouvelle version *software* de la supervision sont aussi prévus. Le système de transmission d'alarme sera aussi remplacé afin d'être compatible avec la 4G. Une répartition financière est prévue avec le GRAC à raison de 30 % pour le GRAC et 70 % pour la Commune.

2. Objet du message

Le message concerne l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 HT pour la mise à jour du système informatique de supervision de l'usine et du réseau d'eau potable.

3. Devis

Le devis est basé sur l'offre estimative de l'entreprise Rittmeyer AG développant le système d'automatisation des installations de production et de distribution d'eau potable de la Commune d'Estavayer et du GRAC.

Système de gestion - Ouvrages externes	CHF	12'000.00
Poste de commande	CHF	85'000.00
Prestations de service fixes	CHF	14'000.00
Divers (frais et prestations Swisscom, petit matériel)	CHF	11'000.00
Imprévus 10 %	CHF	11'000.00
Total HT	CHF	133'000.00
TVA 8.1%	CHF	10'773.00
Total TTC	CHF	143'773.00
Montant à charge du GRAC (30 %) HT	CHF	39'900.00
Montant à charge de la Commune d'Estavayer (70 %) HT	CHF	93'100.00

4. Financement

Le montant de CHF 133'000.00 HT sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. La TVA facturée par les prestataires sera récupérée et ne fait pas partie de la demande de crédit.

L'investissement de CHF 133'000.00 HT sera amorti sur une période d'utilisation de 4 ans, soit 25 % représentant CHF 33'250.00 par année, et sera imputé dans la rubrique 71010 (Approvisionnement en eau). La participation du GRAC de CHF 39'900.0 HT sera amortie sur la même durée.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2,5 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Cet investissement est financé à 100 % (autofinancement) par les taxes sur l'eau potable.

Cet investissement n'induera pas de modification significative des coûts de fonctionnement.

5. Conclusion

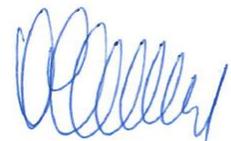
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 HT pour la mise à jour du système informatique de supervision de l'usine et du réseau d'eau potable.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 février 2024.



Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie